

Résolution interpartis

No.....198.....

**ADMINISTRATION FEDERALE DES CONTRIBUTIONS :
Des arrangements plutôt que des menaces !**

Si de nombreuses mesures de soutien ont été décidées par le Conseil fédéral pour venir en aide aux acteurs socioéconomiques de notre pays, ce que nous tenons à saluer, il semblerait qu'un retour à la normale se soit rapidement emparé de l'Administration fédérale des contributions (AFC) dans la perception de la TVA. Ces derniers jours, de nombreux indépendants et entreprises ont eu la très désagréable surprise de se voir menacer par des commandements de payer de la part de l'AFC, souvent même sans que celle-ci n'ait cherché préalablement un arrangement. Cette méthode semble en totale contradiction avec le discours et les décisions empathiques des Autorités fédérales dans la gestion de cette crise inédite.

L'objet de cette résolution interpartis n'est pas de remettre en cause les décomptes TVA dus par les entreprises et indépendants, mais plutôt d'empêcher des pratiques menaçantes de la part de l'Administration fédérale, dans un contexte particulièrement difficile et dont les effets négatifs se poursuivront encore de nombreux mois. Sachant que des procédures lancées auprès d'un Office de poursuites peuvent avoir des conséquences très néfastes pour des indépendants et des entreprises, dans leur combat quotidien à passer cette crise. Que l'Etat fédéral se présente désormais comme l'un des principaux facteurs aggravants de la situation à venir laisse particulièrement songeur. Ce n'est pas acceptable !

Par cette résolution interpartis, le Parlement jurassien demande au Conseil fédéral d'intervenir auprès de l'Administration fédérale des contributions (AFC) et, au besoin, de légiférer par ordonnance, afin qu'elle renonce à signifier des commandements de payer aux entreprises durement touchées par la crise économique actuelle et à venir, et qu'elle privilégie exclusivement des arrangements et plans de paiement, notamment dans le cadre de la perception de la TVA.



Thomas Schaffter, député

Groupe PDC-JDC


S. Boen
N. G.
J. S.
P. L.
A. L.
V. L.

Groupe PLR


S. B.
J. S.
A. L.
H. L.

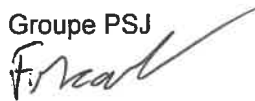
Groupe UDC


L. M.
S. G.
1100
I. L.

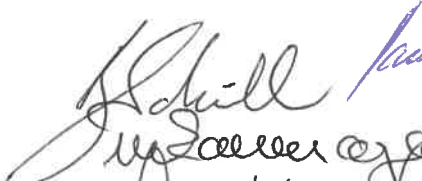
Indépendants



Groupe PSJ


B. B.
L.
A.
M.

Groupe PCSI


J. M.
E. G.

Groupe Verts et CS-POP


J. S.
B. L.
R. L.